



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA GUADELOUPE**



DIRECTION DU CABINET



N° D 2026/014L/CAB/DD/ML

REPUBLIQUE FRANCAISE

Basse-Terre, le 08 Septembre 2026

LE PRÉSIDENT

A

Monsieur Ary CHALUS

**Président du Conseil Régional de Guadeloupe
Président du Congrès des élus départementaux,
régionaux, des Parlementaires et des Maires
Président de la C.T.A.P.**

**Hôtel de Région – Avenue Paul LACAVE
97100 BASSE-TERRE**

ary.chalus@regionguadeloupe.fr

Monsieur le Président, Cher Collègue,

**OBJET : *Traitement concerté des grands dossiers du pays - Congrès des élus et
Conférence Territoriale de l'Action Publique***

Monsieur le Président, Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la démarche que vous avez engagée en recevant plusieurs parlementaires de la Guadeloupe afin d'aborder divers enjeux du pays, et je m'en félicite. Le logement, la fiscalité, l'agriculture, l'eau, l'évolution institutionnelle figurent en effet parmi les grands dossiers de la Guadeloupe, et le Conseil Départemental entend continuer de les prendre à bras-le-corps, aux côtés de l'ensemble des collectivités, institutions et élu-es de notre archipel.

Je souhaite donc, par ce courrier, vous confirmer cette disponibilité pleine et entière, et vous redire mon attachement à ce que ces dossiers soient traités dans les cadres dont nos deux collectivités sont elles-mêmes dotées, par la loi et de notre propre initiative politique.

A cet égard, je veux rappeler que le Congrès des élus départementaux et régionaux, des parlementaires et des maires d'une part, et la Conférence Territoriale de l'Action Publique d'autre part sont deux instances qui ne sont ni concurrentes ni interchangeables : elles sont complémentaires, et chacune a sa vocation propre.

Le Congrès des élus est le lieu idoine dès lors que l'on veut faire évoluer durablement l'organisation institutionnelle du pays. C'est la seule enceinte où l'ensemble des élus de la Guadeloupe sont conviés et délibèrent ensemble ; c'est de là, et de nulle part ailleurs, que peut naître une parole qui engage la représentation politique de la Guadeloupe tout entière devant l'État.

La Conférence Territoriale de l'Action Publique, que vous présidez, a quant à elle vocation à permettre la mise en œuvre de décisions opérationnelles : la coordination de nos compétences, l'articulation de nos politiques publiques, la conclusion de conventions entre nos collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale.

Nous disposons donc déjà des deux outils dont nous avons besoin, et qu'il nous appartient de faire fonctionner.

Ainsi, le processus engagé depuis 2022 sous l'égide de la commission ad hoc a produit ce qu'aucune autre démarche n'avait produit avant lui : un millier de contributions citoyennes enregistrées, 125 auditions d'experts, 15 forums territorialisés organisés dans tout l'archipel. Trois congrès successifs - juin 2023, juin 2024, juin 2025 - ont jalonné ce chemin, chacun consolidant les orientations du précédent.

Leurs résolutions conclusives demeurent l'objectif final à atteindre. À la suite des échanges d'avril dernier avec le Gouvernement, leur aboutissement ne dépend plus de nous : il dépend désormais de la seule volonté de l'État de mettre en place la consultation des populations. **Nous devons continuer, ensemble, à l'exiger.**

La clarification de la répartition des compétences entre les différentes collectivités de notre archipel demeure en outre une urgence, tant pour renforcer l'efficacité de l'action publique que pour en améliorer la lisibilité et la compréhension par les citoyens.

Ainsi, le **contrat de gouvernance concertée**, que nous avons tous deux élaboré et signé dans le cadre de la campagne des élections régionales et départementales de 2021, est l'outil cardinal permettant à nos collectivités de travailler ensemble sur les grands dossiers du pays. Les sujets que vous avez portés devant les parlementaires - le logement, l'agriculture, l'eau et l'assainissement – peuvent d'ores et déjà faire l'objet d'une réflexion commune. C'est le moyen le plus sûr d'éviter les chevauchements de compétences et une concurrence stérile dont nos concitoyens s'exaspèrent légitimement.

Par ailleurs, dans l'attente de l'évolution institutionnelle et statutaire elle-même, je souhaite que nous portions des travaux sur un nouveau partage des blocs de compétences- plus cohérent et lisible- entre nos deux collectivités.

Ainsi, une collectivité pourrait par exemple se voir confier l'entièreté de la compétence en matière de sport ou en matière d'aménagement du territoire, l'autre collectivité étant intégralement compétente en matière de culture ou en matière de développement agricole et foncier. Nos concitoyens n'ont pas à attendre la réforme constitutionnelle pour que cesse le manque de lisibilité de nos compétences respectives. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'à l'occasion du Congrès du 17 juin 2025, nous avons envisagé de confier au député Élie CALIFER et au maire du chef-lieu André ATALLAH, la création d'une mission de préfiguration transpartisane.

Je veux enfin revenir sur l'urgente nécessité de mettre en œuvre les résolutions du Congrès sur l'eau du 15 juin dernier. Rien ne sera obtenu de l'État sans le maintien du front uni des élus. **C'est pourquoi je propose que nous organisions ensemble une mobilisation des élus de la Guadeloupe à Paris, au plus haut niveau de l'État.**

... / ...

Je vous propose de nous rencontrer dans les meilleurs délais, par exemple **le vendredi 18 septembre à 9h00**, ou à toute autre date dont nos cabinets pourraient convenir, afin d'arrêter le calendrier de ces différents chantiers.

Je vous prie de croire, *Monsieur le Président, Cher Collègue*, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL


Guy LOSBAR

